

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02964
Numéro SIREN : 537 915 936
Nom ou dénomination : CEGELEC PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2019 sous le numéro de dépôt 218

CEGELEC PARIS
Société par Actions Simplifiée au capital de 11 229 668 euros
Siège social : 2 Chemin des Marais – ZI du Grand Marais Bat 3 1^{er} eta ouest -94000 Créteil
537 915 936 RCS Créteil

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 DECEMBRE 2018

La société VINCI Energies France, société par actions simplifiée au capital de 458 599 242,20 €, dont le siège social est à MONTESSON (78360), 280 rue du 8 mai 1945, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le n°518 927 256,

Représentée par M. Vincent BOUFFARD en sa qualité de Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« Associé Unique ») de la société CEGELEC Paris (la « Société »),

Sur convocation du Président conformément aux Statuts de la Société.

En présence de Monsieur Pierre-Emmanuel RICHEZ,

L'Associé Unique de la société ayant pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts de la société,
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes
- Le projet de décisions,
- La lettre de démission de Monsieur Sylvain REUMEAU

- Précise que les documents et renseignements cités ci-dessus lui ont été adressés ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social dans les conditions fixées dans les statuts,

- Déclare que le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, a été informé des présentes,

- Rappelle l'ordre du jour :

- Démission de Monsieur Sylvain REUMEAU de ses fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Pierre-Emmanuel RICHEZ au Poste de Président,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

- Et prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Sylvain REUMEAU de ses fonctions de Président à compter du 2 janvier 2019.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Sylvain REUMEAU et à compter du 2 janvier 2019, Monsieur Pierre-Emmanuel RICHEZ, né le 9 octobre 1973 à Châteauroux, demeurant 24 Avenue Charles De Gaulle - 60260 LAMORLAYE, pour une durée non limitée.

Conformément aux statuts, Monsieur Pierre-Emmanuel RICHEZ disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions que la loi ou les statuts attribue aux Associés.

Il est expressément convenu que Monsieur Pierre-Emmanuel RICHEZ exercera le mandat de Président sans qu'aucune rémunération ne lui soit attribuée à ce titre, mais qu'il se fera rembourser de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

Monsieur Pierre-Emmanuel RICHEZ accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou incompatibilités susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère en tant que de besoin, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie et d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Président puis consigné sur le registre des décisions.

L'Associé Unique
Pour VINCI Energies France
Monsieur Vincent BOUFFARD



Monsieur Pierre-Emmanuel RICHEZ*

Le Président
Monsieur Sylvain REUMEAU



Bon pour acceptation des fonctions de Président

* faire précéder la signature de « Bon pour acceptation des fonctions de Président »